



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PLAN RÉGIONAL POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

ONZIÈME RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR

Abuja (Nigéria) (17 mai 2022)

Point 1.1 : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la dixième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL

(Note présentée par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail fait le point sur la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la dixième réunion du Comité directeur du Plan régional pour la mise en oeuvre de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) tenue virtuellement le 15 juillet 2021. Les détails sur la réunion sont fournis dans la **Pièce jointe A** à la présente note de travail.

La suite à donner proposée par le Comité directeur figure au **paragraphe 4**.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 La dixième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL tenue virtuellement le 15 juillet 2021, a adopté trois décisions et une recommandation qui appelaient des mesures de la part du Secrétariat et des parties prenantes.

1.2 La réunion a été informée que le programme de travail du Plan pour 2021 a été axé sur les priorités notamment la mise en œuvre des projets spécifiques aux États, approuvés par le Comité directeur, le démarrage des activités du Plan à long terme (2021-2023), l'appui aux initiatives visant à atteindre les Objectifs cibles révisés de Windhoek harmonisés avec le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) et l'assistance au secteur de l'aviation pour l'aider à se relever des effets de la pandémie de COVID-19.

2. ANALYSE

2.1. Durant la période considérée (juillet 2021-mai 2022), plusieurs décisions et recommandations ont été entièrement mises en œuvre, tandis que la mise en œuvre d'autres décisions et recommandations se poursuit. Celles dont la mise en œuvre n'est pas achevée, ont été intégrées dans le programme de travail du Plan AFI SECFAL pour 2022 afin d'en assurer la continuité. Les détails concernant la mise en œuvre sont fournis dans la Pièce jointe A à la présente note de travail.

Conformément au mandat qui lui a été confié, le Secrétariat continuera à informer le Comité directeur sur l'état d'avancement de la mise en œuvre à l'occasion des réunions statutaires.

2.2. Depuis la dernière réunion, M. Juan Carlos Salazar a pris fonctions comme Secrétaire général de l'OACI et des rapports sur l'évolution et les activités du Plan sont soumis à son cabinet, en collaboration avec la Direction du transport aérien. Le Secrétaire général de l'OACI et le Président du Plan AFI SECFAL présentent ensuite au Conseil un rapport verbal sur les activités du Plan. Les avis et les observations du Conseil sur les activités du Plan pour 2021 seront pris en compte dans le programme de travail pour 2022 et au-delà.

2.3. Il est opportun de noter qu'il faut absolument maintenir la dynamique de l'assistance et de l'appui fourni par le Plan aux Etats de la Région AFI. En outre, les initiatives de mise en œuvre de certaines décisions et recommandations de la dixième réunion du Comité directeur iront au-delà du Plan à long terme 2021-2023, ce qui nécessite une prorogation de la période du Plan. Le Comité directeur doit impérativement recommander au Conseil et à l'Assemblée de l'OACI de proroger le document programme du Plan AFI pour une période supplémentaire de huit années.

2.4. L'insuffisance des ressources, le manque de données et les restrictions liées à la COVID-19 ont freiné la mise en œuvre du programme des travaux pour 2021 et de certaines décisions et recommandations formulées par la dixième réunion du Comité directeur. Toutefois, les progrès des outils technologiques ont été mis à profit pour assurer l'assistance à distance, la sensibilisation et la tenue d'ateliers/réunions et séminaires nécessaires.

3. CONCLUSION

3.1 Le Secrétariat du Plan AFI SECFAL poursuivra la mise en œuvre de ses activités sous la supervision du Comité directeur, et conformément au document Programme, du programme de travail harmonisé avec le GASeP et les Objectifs cibles de Windhoek, ainsi que les décisions et recommandations issues des réunions du Comité directeur. L'efficacité de la mise en œuvre sera renforcée par une utilisation prudente des ressources limitées, l'exploitation des synergies avec les partenaires et les parties prenantes, le partage de l'expertise à travers le détachement à court terme d'experts de l'OACI et de l'AFI CES dans le cadre de la CAFAC. Une utilisation efficiente des financements provenant du budget du programme ordinaire de l'OACI, du Fonds AFI SECFAL et des contributions volontaires en nature ou financières des États/donateurs et des partenaires, est cruciale pour assurer la durabilité de l'assistance et de l'appui aux Etats. Il ressort de l'analyse des besoins, effectuée par le Secrétariat du Plan qu'il faudra augmenter les ressources pour assurer la continuité, l'efficacité et la réalisation des objectifs du Plan.

4. SUITE À DONNER PAR LE COMITE DIRECTEUR

4.1 Le Comité directeur est invité à :

- a) prendre acte des informations contenues dans la présente note, en particulier la mise en œuvre des décisions et des recommandations récapitulées dans la **Pièce jointe A** à la présente note de travail ;
- b) donner des instructions, orientations et recommandations supplémentaires pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan;
- c) poursuivre le plaidoyer en vue de la création d'un mécanisme de financement durable du Plan ;
- d) appuyer la prorogation du programme du Plan AFI SECFAL au-delà de l'année 2023.

PIÈCE JOINTE A :
ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIXIÈME REUNION DU
COMITE DIRECTEUR

<i>Décision/ Recommandation Référence</i>	Exte de la Décision / Recommandation	Mesure prise/État d'avancement	Observations
<i>Décision 01 de la réunion SC10</i>	<i>a) Note et approuve rétrospectivement, les quatre activités prioritaires intégrées dans le programme de travail et devant être entreprises en 2021, ainsi que les prévisions budgétaires pour 2021.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre des projets spécifiques aux États approuvés par le Comité directeur avance bien en République Centrafricaine, à Djibouti, en Guinée-Bissau, au Royaume du Lesotho et au Mozambique. • Les activités du plan à long terme (2021-2023) se poursuivent et il est probable qu'elles soient prorogées au-delà de la période initialement prévue à cause de la pandémie de COVID-19 et d'autres questions imprévisibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en oeuvre des projets spécifiques aux Etats devrait s'améliorer avec l'allègement des restrictions consécutives à la COVID-19 et l'assistance sur site. • Il est nécessaire de proroger le programme du Plan AFI SECFAL au-delà de 2023.
	<i>b) Encourage les États à s'inscrire au nouveau cours sur l'Annexe 9 – Facilitation, de l'OACI et les prie instamment de designer des participants au cours sur la facilitation dispensé dans le cadre du Plan.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • À ce jour, 250 personnes issues de 40 États AFI ont participé au cours sur l'Annexe 9 - Facilitation, de l'OACI dans le cadre du Plan AFI SECFAL. • Le cours sur la facilitation a été dispensé en anglais, français et arabe. 	<p>L'objectif de former 500 experts sera poursuivi.</p> <p>La possibilité de dispenser le cours en langue espagnole aux lusophones est explorée</p>

Décision/ Recommandation Référence	Exte de la Décision / Recommandation	Mesure prise/État d'avancement	Observations
	<p><i>c) Félicite les États, le Conseil de l'OACI et les partenaires pour leur appui constant au Plan AFI SECFAL, à travers le plaidoyer et la mobilisation des ressources humaines et financières.</i></p>	<p>Le plaidoyer et la mobilisation des ressources et des contributions auprès de potentiels donateurs/partenaires se poursuit et des consultations sont engagées afin d'accroître l'appui fourni par le budget du programme ordinaire de l'OACI.</p>	<p>Il faut pérenniser le financement du Plan AFI SECFAL. par le budget du programme ordinaire de l'OACI et d'autres contributions pour une mise en oeuvre efficace</p>
<p>Décision 02 de la réunion SC10</p>	<p><i>a) Prie instamment les États africains, les partenaires et les parties prenantes de soutenir les initiatives du RASFALG-AFI visant à améliorer la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique, d'apporter des contributions financières et en nature, et de participer aux activités conjointes de renforcement des capacités sur la base des besoins identifiés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les missions conjointes OACI/CAFAC ont été consolidées et sont en cours de réalisation ; • La collaboration de la CAFAC avec la Banque africaine de développement (BAD), la CEAC et le projet CASE II se poursuit. 	
	<p><i>b) Encourage les Etats AFI à renforcer la coopération afin d'optimiser l'utilisation et le partage des ressources disponibles à travers des projets pertinents et le Programme coopératif des experts (CES) AFI en ce qui concerne tous les aspects de la supervision de la sûreté de l'aviation et de la facilitation ;</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme coopératif des experts (CES) AFI est désormais opérationnel et soutient les Etats. • Les deux Etats où des préoccupations significatives de sûreté ont été recensées ont bénéficié de l'assistance de ces experts sélectionnés. 	<p>Le renforcement de l'AFI CES pour aider les Etats est une priorité avec l'appui d'une base de données appropriée et des informations en temps réel.</p>

Décision/ Recommandation Référence	Exte de la Décision / Recommandation	Mesure prise/État d'avancement	Observations
	c) <i>Prie instamment les États africains de désigner les experts en sûreté de l'aviation et en facilitation pour participer à l'atelier d'orientation de l'AFI CES prévu en août 2021.</i>	Les informations disponibles auprès de la CAFAC et du RASFALG-AFI montrent que le pool des experts qualifiés de l'AFI-CES comprend au mois de juillet 2021 au total 97 Experts désignés issus de 33 États membres africains.	Étant donné que le reste des États sont encouragés à désigner des experts pour participer à l'AFI CES, l'utilisation efficace des capacités existantes doit être maximisée.
Décision 03 de la réunion SC10	a) <i>Prie instamment les États de fournir les ressources nécessaires aux niveaux national et régional pour la réalisation des objectifs du Plan et des Objectifs Cibles de Windhoek harmonisés à ce jour avec le GASeP.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'OACI continue à dialoguer avec les Etats membres pour fournir les ressources nécessaires, y compris le détachement d'experts à court terme et des experts des bureaux régionaux aux niveau national et régional pour la réalisation des Objectifs cibles de Windhoek harmonisés avec le GASeP. 	Des progrès ont été accomplis dans la réalisation de certaines cibles et des retards ont été enregistrés en ce qui concerne d'autres cibles.
	b) <i>Prie instamment les États à collaborer avec l'OACI et la CAFAC pour surmonter les écueils identifiés lors des missions et des audits et soutenir les activités des projets spécifiques aux États conçus pour atténuer les carences ;</i>	Étroite collaboration entre la CAFAC et l'OACI, notamment l'harmonisation des divers programmes de travail et la planification conjointe des activités/missions d'assistance est en cours et sera renforcée.	Les efforts de collaboration visent à mutualiser et optimiser les ressources, et améliorer le renforcement des capacités des Etats membres.
	c) <i>Félicite les États membres, le Conseil et le Secrétariat de l'OACI, la CAFAC et les autres partenaires pour leur appui constant au Plan AFI SECFAL, notamment le plaidoyer pour susciter la volonté politique et les contributions volontaires financières et en nature aux activités du Plan et au renforcement des capacités .</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination renforcée se poursuit avec les partenaires tels que la CAFAC, l'ACI, l'OMC, l'UE/CEAC, l'IATA, et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. • Des activités et des programmes conjoints continuent à voir le jour et sont encouragés. 	La coordination accrue entre les parties prenantes et avec les partenaires devrait améliorer l'efficacité et la mise en oeuvre des programmes, projets du Plan, ainsi que les décisions et recommandations du Comité directeur.

<i>Décision/ Recommandation Référence</i>	Exte de la Décision / Recommandation	Mesure prise/État d'avancement	Observations
Recommandation 01 de la réunion SC10	<i>a) Prie instamment les États à utiliser les services et les capacités pour le renforcement de la sécurité aux frontières et l'intégrité des mouvements transfrontaliers entre les États fournis par INTERPOL pour remédier à la lenteur observée actuellement dans la participation.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • INTERPOL a lancé le processus d'intégration de ses bases de données, par ex., les documents de voyages volés ou perdus (SLTD) et le système de communication sécurisé d'INTERPOL (I-24/7) avec les systèmes d'autres organismes de sûreté aux aéroports, mais les progrès accomplis restent modestes • Plusieurs États AFI n'ont pas encore intégré le système d'INTERPOL dans le contrôle frontalier aux aéroports. 	L'accès direct aux bases de données d'INTERPOL, surtout les SLTD et à l'I-24/7, devrait être étendu aux aéroports, ainsi qu'aux autres points de contrôle frontalier par les États.
	<i>b) Salue l'appui, la contribution et l'appui constant fourni par la CEAC à travers le projet CASE II aux pays africains dans le renforcement des capacités AVSEC ;</i>	La mise en oeuvre du projet CASE par la CEAC se poursuit avec la collaboration et le soutien de la CAFAC.	Les projets CASE/UE ont été couronnés de succès et leur poursuite devrait être encouragée et recommandée à travers la CAFAC et la direction du Comité directeur du Plan AFI SECFAL.
	<i>c) Salue l'assistance et la collaboration avec l'UNOCT en vue de l'établissement et de la mise en oeuvre de systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et de dossiers passagers (PNR), à travers son programme de lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction exécutive du Comité de lutte contre le terrorisme (DECT) de l'ONU a programmé une série de missions d'assistance aux États de la Région. • Actuellement, deux États de la Région AFI mettent en oeuvre le RPCV, améliorant ainsi la conformité avec les dispositions pertinentes des Annexes et des SARP. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'un cadre législatif est vraisemblablement un écueil qui freine le processus de mise en oeuvre • Le rythme de mise en oeuvre des RPCV/dossiers passagers reste très faible en Afrique.